

CheckMate®

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

GRUPE	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

MCPA ESTER 600 HERBICIDE

COMMERCIAL SOLUTION HERBICIDE

CONTAINS MCPA EMULSIFIABLE CONCENTRATE
CONTIENT MCPA CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

For use in wheat, barley, rye, oats, flax
(do not use on low linolenic acid varieties),
pastures and non-crop land.

READ THE LABEL AND ATTACHED
BOOKLET BEFORE USING
GUARANTEE:

MCPA, present as
2-ethylhexyl ester 600 g a.e. /L
REGISTRATION NO. 27804
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

WARNING
POISON



Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le lin (ne
pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide
linoléique), les pâturages et les terrains incultes.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE
AVANT L'UTILISATION
GARANTIE:

MCPA, présent sous forme
d'ester 2-ethylhexyle 600 g e.a. /L
N° D'HOMOLOGATION 27804
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

IN CASE OF EMERGENCY DUE TO A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING INVOLVING THIS PRODUCT CALL DAY
OR NIGHT, 1-800-561-8273.

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION
IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
NOL 1G5
1-800-328-4678

IHT 2011-5024_01/13



NET CONTENTS/
CONTENU NET: 9.33 L

PULL AT THUMBMARK TO DETACH BOOK FROM LABEL
TIRER SUR L'ONGLET POUR DÉTACHER LE LIVRET DE L'ÉTIQUETTE

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Harmful or fatal if swallowed. Wear long-sleeved shirt, long pants, socks, shoes and chemical-resistant gloves during mixing, loading, application, clean up and repair. Aerial applicators and applicators using a closed cab are not required to wear chemical-resistant gloves. Avoid contact with skin, eyes and clothing. Wash concentrate from skin or eyes IMMEDIATELY. After use, wash hands and other exposed skin. Avoid breathing spray mist.

Refer to Generic Aerial Application Label Instructions section in this booklet for specific aerial precautions when applying by air.

Re-entry is not permitted until 12 hours after application for all agricultural scenarios.

Do not use in residential areas, which are defined as sites where bystanders may be present during or after spraying, including homes, schools, parks, playgrounds, playing fields and public buildings.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's website at: www.croplife.ca.

ENVIRONMENTAL HAZARDS: Avoid contamination of ponds, streams, rivers and other water sources.

This product contains a petroleum distillate which is moderately to highly toxic to aquatic organisms. Avoid contamination of aquatic systems during application. Do not contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning of equipment.

Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones Specified under DIRECTIONS FOR USE.

Surface runoff: To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, consider the characteristics and conditions of the site before treatment. Site characteristics and conditions that may lead to runoff include, but are not limited to, heavy rainfall, moderate to steep slope, bare soil, poorly draining soil (e.g. soils that are compacted, fine-textured, or low in organic matter such as clay).

Avoid applying this product when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip (buffer zone) between the treated area and the edge of the water body.

Leaching: The use of this chemical may result in contamination of groundwater particularly in areas where soils are permeable (e.g. sand, loamy sand and sandy loam soils) and/or the depth to the water table is shallow.

FIRST AID

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. DO NOT induce vomiting. No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgement of the physician in response to reactions of the patient. High concentrations of MCPA may cause severe irritation to the eyes. Symptoms of overexposure to MCPA could include slurred speech, twitching, jerking and spasms, drooling, low blood pressure and unconsciousness. Treat symptomatically.

EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS: For spills or transportation accidents, 1-800-561-8273.

For health or environmental emergencies, Prosar, 1-800-301-7976.

For product and use information, Loveland Products Canada Inc. 1-800-328-4678.

STORAGE CONDITIONS: Store the container tightly closed away from seeds, fertilizer, plants and foodstuffs. May be stored at any temperature. SHAKE WELL BEFORE USING.

DISPOSAL: For Recyclable Containers: Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site.

Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.

2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

For Returnable Containers: Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

For Returnable-Refillable Containers: For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor / dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

DIRECTIONS FOR USE:

Field sprayer application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

Aerial application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. To reduce drift caused by turbulent wingtip vortices, the nozzle distribution along the spray boom length MUST NOT exceed 65% of the wingspan or rotorspan.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS: For resistance management, CheckMate MCPA ESTER 600 Herbicide is a Group 4 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to CheckMate MCPA ESTER 600 Herbicide and other Group 4 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of CheckMate MCPA ESTER 600 Herbicide or other Group 4 herbicides with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted.
- Herbicide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical), cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated weed populations for resistance development.
- Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment and planting clean seed.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Loveland Products Canada Inc. at 1-800-328-4678 or at www.uap.ca.

GENERAL USE PRECAUTIONS:

CheckMate MCPA ESTER 600 Herbicide may cause damage to susceptible crop, ornamental, and other plants, even in minute quantities.

Avoid spray drift to any desirable vegetation. Coarse sprays are less likely to drift.

Do not spray during periods of high winds.

MIXING: Shake well before using. To ensure even mixing, half fill the sprayer tank with clean water, add the required amount of CheckMate MCPA ESTER 600 Herbicide and agitate thoroughly. Add the remainder of the water and agitate before spraying. If the spray solution has been left standing, agitate thoroughly before use. Wash sprayer thoroughly after use.

EQUIPMENT AND SPRAY VOLUME: Apply in 50 to 200 litres of water per hectare by ground equipment unless otherwise indicated. Higher water volumes will reduce the risk of crop injury. Apply in a minimum of 30 litres of water per hectare by aerial equipment. Use spray nozzles and pressures that deliver a medium to coarse quality spray. Avoid generating fine, driftable droplets. For knapsack, spot treatment applications, mix 165 mL of product in 10 L water. Use a maximum concentration of 0.01kg a. e. /L. Spray to wet all foliage thoroughly.

TANK MIXES: CheckMate MCPA ESTER 600 Herbicide may be recommended in tank mix with other products. Consult the label of the tank mix partner product, and follow the most stringent set of precautions, restrictions and directions for use.

CROPS, TIMING, RATES AND METHODS OF APPLICATION: Use the dose required to control the weeds present. To minimize the risk of crop injury, do not exceed the recommended rate listed for the crop. Higher rates may be required to control certain weed species. Rates above those recommended for a crop may result in significant crop injury, and should only be used when the risk of crop injury will be offset by the benefits of enhanced weed control. Apply in warm weather when the crop and weeds are growing well, and the weeds are at a susceptible stage. Avoid application during drought conditions or during exceptionally hot weather.

BUFFER ZONES:

Use of the following spray methods or equipment DO NOT require a buffer zone: handheld or backpack sprayer and spot treatment.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

When a tank mixture is used, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank mixture.

Method of Application	Crop	Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:				Terrestrial Habitat	
		Freshwater Habitat of Depths:		Estuarine/Marine Habitats of Depths:			
		Less than 1 m	Greater than 1 m	Less than 1 m	Greater than 1 m		
Field sprayer*	Cereals, flax, grasses, legumes, stubble, roadsides, uncropped land, woody growth	1	1	1	1	4	
Aerial	Terrestrial Food and Feed Crops						
	Cereals, flax	Fixed wing	1	0	1	0	60
		Rotary wing	1	0	1	0	50
	Pastures, stubble	Fixed wing	5	1	1	1	100
		Rotary wing	4	1	1	1	80
	Non-Crop Uses:						
Roadsides, uncropped land, woody growth	Fixed wing	30	1	20	1	200	
	Rotary wing	20	1	10	1	100	

* For field sprayer application, buffer zones can be reduced with the use of drift-reducing spray shields. When using a spray boom fitted with a full shield (shroud, curtain) that extends to the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 70%.

When using a spray boom where individual nozzles are fitted with cone-shaped shields that are no more than 30 cm above the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 30%.

PLEASE REFER TO THE MAXIMUM APPLICATION TABLE BELOW FOR FURTHER RATE INFORMATION

CROP	APPLICATION TIME	METHOD	RECOMMENDED RATE PER HECTARE
Spring Cereals (Wheat, Barley, Rye, Oats), not underseeded with legumes	From the 3-leaf expanded to the early flag-leaf stage (wheat, barley, rye). From the 1-leaf expanded to the early flag-leaf stage (oats). From milk stage to maturity (wheat, barley, rye).	Ground or Aerial application.	Up to 1.05 L for wheat, barley and rye. Up to 900 mL for oats.
Winter Cereals (Winter Wheat, Fall Rye)	In spring, from full tillering to the shot blade stage. Do not apply during and after the flag-leaf stage. Do not apply to seedling winter cereals in the fall.	Ground application only.	Up to 1.05 L.
Flax (Do not use on low linolenic acid varieties)	When flax is between 5 cm in height to before bud stage. To minimize crop injury, spray at early growth stages, in the evening, and use higher water volumes.	Ground or Aerial application.	Up to 700 mL. Caution: Early crop injury may be observed, but yield should not be affected.
Established Grasses and Legumes: (Red and Alsike Clover and Alfalfa) For Established grasses and legumes, a maximum of 2 applications is permitted per season with a minimum retreatment interval of 90 days.	For control of susceptible winter annual and perennial weeds, spray in the very early spring, before growth of these crops has commenced. In pure stands of grasses, applications may be made in the fall.	Ground application only.	Up to 1.65 L.

CROP	APPLICATION TIME	METHOD	RECOMMENDED RATE PER HECTARE
Pasture (without legumes), Stubble Land, Roadsides, Uncropped Land For Stubble Land and Pastures, a maximum of 2 applications is permitted per season followed by a minimum retreatment interval of 21 days for Stubble Land and 90 days for Pastures. For spot treatment of roadsides and uncropped land using high-pressure handwands, do not exceed 900 litres of 'ready to use' solution (equivalent to 9 kg a.i.) per day per individual applicator.	Apply at a time of rapid growth, usually May, June and/or September. Spray thoroughly using 100 to 300 litres of water per hectare. Use the higher rate for perennial weeds; a second treatment may be required. Cultivating grain stubble and spraying after regrowth may aid in control. Do not apply in freshly seeded grasses and pastures until well established. Under conditions of good growth and adequate soil moisture, sprays can be applied up to 2 weeks before normal frost time.	Ground or Aerial application.	Up to 2.8 L. For broadcast treatment of roadsides and uncropped land, a maximum of 2 applications are permitted per season, with a minimum retreatment interval of 21 days.

CONTROL OF WOODY GROWTH IN NON-GRAZED AREAS: Apply at time of rapid growth, usually May, June and/or September. Apply 1.8 to 2.8 litres of product in 100 to 1000 litres of water per hectare. Use the lower rate for species that are more susceptible such as chokecherry, western snowberry and willow. Spray brush species up to 3 metres tall after foliage is well developed. Applications soon after leaves are fully open usually give the best results. Apply sufficient spray volume to thoroughly wet all plant parts to the ground line. Brush or trees above 3 metres tall should be cut close to the ground and sprayed when the regrowth is over 0.6 m tall. With good growing conditions and adequate soil moisture, sprays may be applied up to 2 to 3 weeks before normal frost time. To reduce potential drift hazard, a drift control agent may be added. Follow directions on the drift control agent label for the correct mixing sequence. Ground or aerial application. For broadcast treatment of woody growth, a maximum of 2 applications are permitted per season, with a minimum retreatment interval of 21 days.

SUSCEPTIBLE WEEDS CONTROLLED: Burdock (before the 4-leaf stage), Cocklebur, Plantain, Flixweed*, Lamb's-quarters, Mustards (except Dog and Tansy), Prickly lettuce, Ragweeds, Russian pigweed*, Shepherd's-purse*, Stinkweed, Vetch, Wild radish, Wild (annual) sunflower.

* Use the higher rate in the rate range.

RATES TO CONTROL SUSCEPTIBLE WEEDS: Small seedlings, good growing conditions: 580 mL/ha.

Large weeds, dry or cold weather, heavy infestations: 900 mL/ha. Resistance increases with age. DO NOT exceed the rates given for each specific crop identified in the Crops, Timing, Rates and Methods of Application Section.

HARDER-TO-CONTROL WEEDS: Annual sow-thistle, Biennial wormwood, Blue lettuce*, Bluebur, Canada thistle*, Corn spurry*, Curled dock, Dandelion, Dog mustard, Field bindweed*, Field Horsetail*, Field pepper-grass, Goat's-beard, Gumweed, Hairy galinsoga, Hedge bindweed*, Hemp-nettle (before the 4-leaf stage), Hoary cress*, Kochia, Lady's thumb*, Leafy spurge*, Oak-leaved goosefoot, Perennial sow-thistle*, Purslane, Redroot pigweed, Russian knapweed*, Russian-thistle, Smartweed*, Sweet clover (seedling), Tansy mustard, Tartary buckwheat. * Top growth control.

RATES FOR HARDER-TO-CONTROL WEEDS:

Small seedlings, good growing conditions: 1.05 L/ha.

Large weeds, dry or cold weather, heavy infestations: 1.50 L/ha.

Resistance increases with age.

DO NOT exceed the rates given for each specific crop identified in the Crops, Timing, Rates and Methods of Application Section

MAXIMUM APPLICATION RATES:

Site	Maximum Rate for a Single Application (g a.e. /ha)	Cumulative Maximum Rate per Season (g a.e. /ha)	Maximum Number of Applications per Year
Grasses, established (hay and forage)	1120	2240	2
Pasture	1750	3500	2
Barley, Oats, Rye, wheat and Flax	875	875	1
Woody Growth, Roadsides - Broadcast Treatment	1680	3360	2
Woody Growth, Roadsides - Spot Treatment	3360	---	---

Generic Aerial Application Label Instructions

Directions for Use

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label. Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment. Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices.

Use Precautions

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the *National Aerial Pesticide Application Manual, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides*. Do not apply to any body of water. Avoid drifting of spray onto any body of water or other non-target areas. Specified buffer zones should be observed. Coarse sprays are less likely to drift, therefore, avoid combinations of pressure and nozzle type that will result in fine particles (mist). Do not apply during periods of dead calm or when wind velocity and direction pose a risk of spray drift. Do not spray when the wind is blowing towards a nearby sensitive crop, garden, terrestrial habitat (such as shelter-belt) or aquatic habitat.

Operator Precautions

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted. It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The field crew and the mixer/loaders must wear long pants or coveralls, a long sleeved shirt, chemical resistant gloves and goggles or face shield during mixing/loading, application, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed the generic label recommendations.

- Aircraft must be closed cab.
- Mixer/loader and applicator must be different individuals.
- No human flaggers permitted.

Aerial applicators using a closed cab are not required to wear chemical-resistant gloves.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

STATEMENTS REDUCING DIETARY EXPOSURE: When used on barley, oats, rye, wheat, legumes, stubble land, pastures, roadsides, uncropped land:

- Do not permit lactating dairy animals to graze fields within 7 days after application.
- Do not harvest forage or cut hay within 7 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.

Product Specific Precautions

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer or obtain technical advice from the distributor or your provincial agricultural representative.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, l'application, du nettoyage et de la réparation. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas de gants résistant aux produits chimiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée.

Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Référez-vous à la section aérienne générique d'instructions d'étiquette d'application en ce livret pour des précautions aériennes spécifiques en s'appliquant par avion. Pour tous les scénarios d'application en milieu agricole, il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 12 heures suivant le traitement. Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. NE PAS provoquer le vomissement. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin en réponse aux réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux.* Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, 1-800-561-8273.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-800-301-7976.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Loveland Products Canada Inc., 1-800-328-4678.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE : Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas reutiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation aérienne

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à l'herbicide CheckMate MCPA ESTER 600, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide CheckMate MCPA ESTER 600 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide CheckMate MCPA ESTER 600 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou à www.uap.ca.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :

L'herbicide CheckMate MCPA ESTER 600 peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables. Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive. Ne pas pulvériser en période venteuse.

MÉLANGE :

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide de CheckMate MCPA ESTER 600 et bien agiter. Ajouter la quantité d'eau qui reste et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau à l'hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture. Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau à l'hectare par équipement aérien. Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière.

Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive. Pour ce qui est des applications localisées, à l'aide d'un sac à dos, mélanger 165 mL de produit dans 10 L d'eau. Utiliser une concentration maximale de 0,01 kg e.a./L. Pulvériser de façon à mouiller à fond tout le feuillage.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

L'herbicide CheckMate MCPA ESTER 600 peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits.

Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

CULTURES, MOMENT PROPICIE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION :

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes. Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée.

Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour

une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, ce qui aurait pour effet d'anéantir les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes. Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement.

Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

ZONES TAMPONS :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour les méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :					
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres	
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole*	Céréales, lin, graminées, légumineuses, terres en chaume, les bords de route, terres non agricoles, croissance boisée	1	1	1	1	4	
Pulvérisation aérienne	Cultures en milieu terrestre destinées à la consommation humaine et animale						
	Céréales, lin	Voilure fixe	1	0	1	0	60
		Voilure tournante	1	0	1	0	50
	Pâturages, terres en chaume	Voilure fixe	5	1	1	1	100
		Voilure tournante	4	1	1	1	80
	Utilisations non agricoles						
	les bords de route, terres non agricoles, végétation ligneuse	Voilure fixe	30	1	20	1	200
Voilure tournante		20	1	10	1	100	

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

VEUILLEZ SE RÉFÉRER LE TABLEAU CI-DESSOUS POUR LE DOSES MAXIMALES D'APPLICATION

CULTURE	MOMENT PROPICIE À L'APPLICATION	MÉTHODE	DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE
Céréales de printemps (Blé, orge, seigle, avoine), sans contre-ensemencement de légumineuses.	De la 3e feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (blé, orge, seigle). De la 1ère feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (avoine). Du stade laiteux jusqu'à la pleine maturité (blé, orge, seigle).	Application terrestre ou aérienne.	Jusqu'à 1,05 L pour le blé, l'orge et le seigle. Jusqu'à 900 mL pour l'avoine.
Céréales d'automne (Blé d'automne, seigle d'automne)	Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la sortie de la feuille étendard. Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'automne à l'automne.	Application terrestre seulement.	Jusqu'à 1,05 L.
Lin (Ne pas utiliser sur les variétés dont la teneur en acide linoléique est faible)	Quand le lin a une hauteur de 5 cm jusqu'avant l'apparition des boutons floraux. Pour minimiser les dommages pour la culture, pulvériser dans les premiers stades de croissance, en soirée et utiliser des volumes élevés d'eau.	Application terrestre ou aérienne.	Jusqu'à 700 mL. Précaution : Des dommages peuvent être observés sur la culture au tout début, mais les rendements ne devraient pas être affectés.
Graminées et Légumineuses établie(graminées, trèfle alsike et trèfle rouge, luzerne) Pour les graminées établies, les légumineuses établies, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 90 jours.	Pour la suppression des mauvaises herbes sensibles, annuelles ou vivaces, qui émerge tôt au printemps, pulvériser très tôt au printemps, avant que les plantes fourragères ne débutent leur croissance. Les prairies de graminées pures peuvent être traitées à l'automne.	Application terrestre seulement.	Jusqu'à 1,65 L.
Pâturages (sans légumineuses), Chaume, Bords de routes, Terres non cultivées. Pour les terres en chaume, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours; pour les pâturages, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 90 jours. Pour les traitements localisés de les bords de route et les terres non agricoles au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, ne pas dépasser 900 L de solution prête à l'emploi (équivalents à 9 kg matière active) par jour par préposé à l'application.	Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre. Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau à l'hectare. Utiliser la dose la plus élevée sur les mauvaises herbes vivaces ; un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire. Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser les repousses peut aider à la suppression. Ne pas appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis. En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée.	Application terrestre ou aérienne.	Jusqu'à 2,8 L. Pour les traitements localisés de les bords de route et les terres non agricoles, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.

SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE DANS LES ZONES NON-PÂTURÉES :

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou septembre.

Appliquer 1,8 à 2,8 litres de produit dans 100 à 1000 litres d'eau à l'hectare. Utiliser la dose inférieure sur les espèces plus sensibles comme le cerisier à grappe, la symphorine de l'Ouest et le saule.

Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de hauteur quand le feuillage est bien développé.

Les applications effectuées aussitôt que les feuilles sont complètement déployées donnent habituellement les meilleurs résultats. Appliquer un volume de bouillie suffisamment élevé pour mouiller complètement toutes les parties du plant jusqu'au sol. Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres de hauteur devraient être coupées au sol et traités lorsque la repousse mesure plus que 0,6 mètre de hauteur. En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 ou 3 semaines avant la gelée.

Pour diminuer les risques de dérive, un agent antidérive peut être ajouté. Pour connaître l'ordre de mélange, se conformer au mode d'emploi de l'étiquette de l'agent antidérive.

Application terrestre ou aérienne. Pour les traitements localisés de les bords de route et les terres non agricoles, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES SUPPRIMÉES :

Bardane (avant le stade de 4 feuilles), Lampoude glouteron, Plantain, Sagesse-des-chirurgiens*, Chénopode blanc, Moutardes (sauf des chiens et tansaisie), Laitue escarole, Herbes à poux, Anserine de Russie*, Bourse-à Pasteur*, Tabouret des champs, Vesce, Radis sauvage, Tournesol sauvage (annuel).

* Utiliser la dose la plus élevée de la gamme.

DOSES POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES SENSIBLES :

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 580 mL/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 900 mL/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer. NE PAS dépasser les doses indiquées pour chaque culture spécifique identifiée dans la section MODE D'EMPLOI.

MAUVAISES HERBES PLUS DIFFICILES À SUPPRIMER :

Laiteron potager, Armoise bisannuelle, Laitue bisannuelle*, Bardanette épineuse, Chardon des champs*, Spargoute des champs*, Patience crêpe, Pissenlit, Moutarde des chiens, Liseron des champs*, Prêle des champs*, Lépidie des champs, Salsifis majeur, Herbe à gomme, Galinsoga cilié, Liseron des haies*, Ortie royale (avant le stade de 4 feuilles), Cranson dravier*, Kochia, Renouée persicaire*, Euphorbe éulse*, Chénopode glauque, Laiteron des champs*, Pourpier potager, Amarante à racine rouge, Centaurée de Russie*, Soude rouilante, Renouées*, Méililot (plantules), Moutarde tansaisie, Sarrasin de Tartarie.

* Suppression de la croissance aérienne.

DOSES POUR LES MAUVAISES HERBES PLUS DIFFICILES À SUPPRIMER :

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 1,05 L/ha. Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 1,50 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer. NE PAS dépasser les doses indiquées pour chaque culture spécifique identifiée dans la section MODE D'EMPLOI.

DOSES MAXIMALES D'APPLICATION :

Catégorie d'utilisation	Dose maximale pour une seule application (g e.a. de MCPA/ha)	Dose maximale cumulative par saison (g e.a. de MCPA/ha)	Nombre maximal d'applications par année
Graminées établies (foin et fourrage)	1120	2240	2
Pâturages	1750	3500	2
Orge, Avoine, Seigle, Blé	875	875	1
Végétation ligneuse, bords de route - traitement généralisé	1680	3360	2
Végétation ligneuse, bords de route - traitement localisé	3360	-	-

Instructions sur l'étiquette concernant l'épandage aérien Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides*, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter un pantalon long, ou une combinaison, une chemise à manches longues, et des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

- L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée.
- Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes.
- Le recours à des signaleurs humains est interdit. Les préposés à l'application par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

ÉNONCÉS VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION ALIMENTAIRE : Pour les utilisations sur l'orge, l'avoine, le seigle, le blé, les légumineuses, les terres en chaume, les pâturages, les bords de route et les terres non agricoles :

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Précautions spécifiques au produit

Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, communiquez avec le fabricant ou avec le distributeur ou votre représentant agricole provincial.